COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU 13 OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Delphine BERTHELOT

➢ DÉLIBÉRATION N° 2026-10-53 : TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de procéder aux créations des postes susvisés ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois permanents ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal du CCAS et au groupe n° 2 Dépenses afférentes au personnel de ses budgets annexes.

➢ DÉLIBÉRATION N° 2026-10-54 : RÉGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'abroger la précédente délibération n°2025-06-17 du 24 juin 2025 ;
- rectifier une erreur matérielle en mentionnant le cadre d'emplois des aides-soignants ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal du CCAS et au groupe n° 2 dépenses afférentes au personnel de ses budgets annexes.

➢ DÉLIBÉRATION N° 2026-10-55 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 2026 ci-annexée, relative au Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

- **DÉLIBÉRATION N° 2026-10-56 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 2026 ci-annexée, relative au Budget annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile du Centre Communal d'Action Sociale.

- **DÉLIBÉRATION N° 2026-10-57 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE L'ACCUEIL DE JOUR**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 2026 ci-annexée, relative au Budget annexe Accueil de Jour du Centre Communal d'Action Sociale.

- **DÉLIBÉRATION N° 2026-10-58 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver définitivement l'affectation des résultats comme présentée ci-dessus ;
- d'acter que la présente délibération annule et remplace la délibération 2026-06-39 du 23 juin 2026 portant proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025.

- **DÉLIBÉRATION N° 2026-10-59 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION AU MARCHÉ RELATIF À LA LOCATION LONGUE DURÉE DE TROIS VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS ÉQUIPÉS D'UNE CELLULE RAPPORTÉE FRIGORIFIQUE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la modification n°1 au contrat 2025-004 portant sur la location longue durée de trois véhicules utilitaires légers équipés d'une cellule rapportée frigorifique pour le CCAS de la ville de Saint-Herblain ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à signer la modification n°1 au contrat 2025-004 notifié le 7 janvier 2026 ;
- de charger Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

- **DÉLIBÉRATION N°2026-10-60 : APPEL D'OFFRES OUVERT : FOURNITURE ET GESTION DE CHÈQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DESTINÉS AUX USAGERS DU SERVICE ACTION SOCIALE DU CCAS DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver et d'autoriser le Président ou son Vice-Président, à signer, l'Acte d'Engagement ainsi que tous les documents utiles à la passation, l'exécution et au règlement du marché correspondant, ainsi que toute décision concernant les avenants et modifications de marché n'entraînant pas une augmentation du montant du marché lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- **DÉLIBÉRATION N° 2026-10-61 : TARIFS 2026-2027 AFFÉRENTS AU SÉJOUR « RÉVISION ÉVASION » ORGANISÉ PAR LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs 2026/2027 applicables du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 afférent au séjour « Révision Évasion » organisé par le Programme de Réussite Éducative (P.R.E.).

- **DÉLIBÉRATION N° 2026-10-62 : PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE / ASSOCIATION DE LA FONDATION ÉTUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026-2027**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'AFEV de 5 000 € au titre de l'année 2026-2027 ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ;

- de charger Monsieur le Président ou son représentant de toutes les démarches utiles à l'exécution de la convention.

- **DÉLIBÉRATION N° 2026-10-63 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LE CCAS DE SAINT-HERBLAIN ET L'ASSOCIATION CRESUS 2027-2029**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre le CCAS de Saint-Herblain et l'Association CRESUS ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou Vice-Président à la signer.

- **DÉLIBÉRATION N° 2026-10-64 : NOUVELLE DÉNOMINATION ET ADRESSE DE L'ACCUEIL DE JOUR**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter la nouvelle dénomination, et d'acter la nouvelle adresse de l'Accueil de Jour ;

- d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à réaliser toutes les formalités nécessaires liées à ce déménagement et cette nouvelle dénomination.

- **DÉLIBÉRATION N° 2026-10-65 : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE JOUR DE LA BARAUDIÈRE**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter les modifications apportées aux articles 1 à 8, 10, 12, 14, 15 et 17 du règlement de fonctionnement de l'Accueil de Jour « La Baraudière » ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à réaliser toutes les formalités nécessaires liées à cette révision du règlement de fonctionnement de l'Accueil de Jour « La Baraudière ».

- **DÉLIBÉRATION N° 2026-10-66 AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) SENIORS INDRE / SAINT-HERBLAIN 2025-2026**

Le Conseil d'Administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant à la convention relative aux modalités de fonctionnement du C.L.I.C. Seniors entre les Centres Communaux d'Action Sociale d'Indre et de Saint-Herblain ;

- d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer l'avenant à la convention relative aux modalités de fonctionnement du C.L.I.C. Seniors Indre / Saint-Herblain.